

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE

Séance du 15 JUILLET 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de convocation :	8 juillet 2025	Date d'affichage :	8 juillet 2025
------------------------------	----------------	---------------------------	----------------

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjointes, CHALANDON Edith, ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absent excusé : POYET Bruno

Secrétaire de séance : VIRICEL Christelle

DEL10/15-07-25 – Modification de la demande de fonds de concours auprès de la CCFE exercices 2023-2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-10 et L.5214-16-V,

Vu la délibération n° 2023.002.04.01 du conseil communautaire en date du 4 janvier 2023, approuvant le règlement d'attribution et de versement du fonds de concours exceptionnel 2023-2024,

Vu la délibération n° 2025.004.11.06 du conseil communautaire en date du 11 juin 2025, modifiant le règlement d'attribution et de versement du fonds de concours exceptionnel 2023-2024,

Vu la délibération du conseil municipal de Valeille n° DEL9/05-12-23 en date du 5 décembre 2023, demandant le fonds de concours à la CC Forez-Est, sur le projet de réfection de la toiture,

Vu la délibération n° 2024.021.29.05 du conseil communautaire en date du 29 mai 2024, attribuant un fonds de concours exceptionnel à hauteur de 28.640 € pour la réfection de la toiture de l'école,

Considérant, que la commune de Valeille a obtenu des subventions, qui ne permettent plus de demander le fonds de concours sur ce projet,

Vu le projet d'amélioration énergétique dans différents bâtiments communaux ainsi que des travaux de maçonnerie, dans un bâtiment communal,

Considérant que ce projet s'inscrit notamment dans l'objectif n° 4.3 « Inciter à la performance énergétique dans tous les projets de constructions publiques et de rénovation de l'habitat » du projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est,

Considérant à ce titre la possibilité pour la commune de bénéficier, pour le financement de ce projet, du versement d'un fonds de concours intercommunal,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20250715-DEL10_15-07-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2025

- **APPROUVE** le projet d'amélioration énergétique dans différents bâtiments communaux ainsi que des travaux de maçonnerie dans un bâtiment communal.

- **SOLLICITE** de la Communauté de Communes Forez-Est l'attribution d'un fonds de concours de 28.640 € pour le financement de ces travaux

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.
Expédition conforme au registre.

La secrétaire de séance,
Christelle VIRICEL

Le Maire,
Robert FLAMAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20250715-DEL10_15-07-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2025